

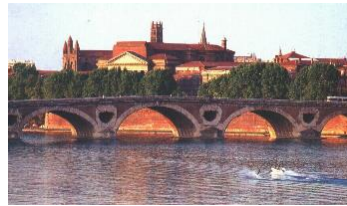
CFTC - TISSEO-RÉSEAU-URBAIN



N° 2-01-2007



Le syndicat au service des traminots



N° 2-01-2007

Pendant que certains pseudo syndicalistes s'amuse La CFTC obtient des avancées par le dialogue social



Un coup on y va, un
coup on y va pas

Plutôt que de faire du vrai
syndicalisme, certains

responsables syndicaux annulent les tenues du
comité d'entreprise, des Délégués du personnel
ou encore des réunions sur les conditions de
travail des conducteurs.

Puis les semaines suivantes et sans motif
apparent ils décident de les tenir de nouveau !!

TRACT ANNIVERSAIRE DE SUD :

Nous ne parlerons que de la deuxième question,
car pour les autres questions de SUD, c'est un
ramassis de mensonges et de « non respect des
hommes et des fonctions ».

Deuxième question :

Quel syndicat est capable d'obtenir des grandes
victoires ?

La bonne réponse: « **Surtout pas SUD** » qui n'a
rien amené en 4 ans aux traminots, depuis les
victoires obtenues par CFTC et SUD de 2003 :

Création de la prime samedi
Augmentation de la prime dimanche
Amélioration des conditions de travail
Roulement de repos voltigeurs.

Et celles obtenues en intersyndicales :

NAO 2004 2,3% + 300

NAO 2005 2,5% +120 €

NAO 2006 2,5% + 120€+ 10 pts à la
prime de vacance + 30cts sur le ticket resto

Que reste-t-il à « **SUD SEUL** » comme victoire ?

Réponse : « **RIEN** » ou « **ZERO** »



Je suis
ANATOLE « II », roi
des menteurs, je ferais
gagner uniquement ceux
qui disent ce que je dis !

Honnêtes gens circulez, il
n'y a rien à voir !!

Pendant ce temps la «CFTC Force de proposition» avance DRC, LES CAS PARTICULIERS TRAITÉS PAR LA CFTC :

Nous avons demandé de revoir les cas des 4
agents, entrés en 1982 qui sont passés
conducteurs en 1984, la CFTC a demandé le 220
pour ces agents à dater du premier décembre
2006.

Celui des 5 agents que la SEMVAT a forcé à
passer de 100% vérificateur à 100% conducteur,
la CFTC a demandé que les années de contrôle
soient comptées en années de conduite.

RAPPEL DU DRC 2006 signé par la CFTC,

702 conducteurs vont progresser en
1 an, dont **150** grâce à
l'accélérateur.

30 conducteurs reclassés auront eux
aussi bénéficié du DRC 2006.



Nous regrettons que SEULE, LA
CFTC ait défendu les conducteurs
reclassés, pas un mot, pas un écrit des syndicats
CGT-SUD et CFDT. Ils ne doivent plus se rappeler
que vous avez conduit pendant des dizaines
d'années, ils vous ont mis sur la touche.

METRO : La Direction accepterait la demande CFTC pour les techniciens méthode et traction, il n'y aura plus le quota de 30% pour le passage au coefficient d'expert (245).

ADMINISTRATIFS : La Direction s'est engagée à trouver une solution juste pour leur déroulement de carrière, les partenaires sociaux seront reçus après les NAO.

CONDUCTEURS GRANDS REMPLACANTS :
La CFTC a demandé que la prime « Grands remplaçants » soit portée à 120 €
La Direction s'est engagée à nous faire une proposition assez rapidement.

CONDUCTEURS COMMERCIAUX :

Ils ont tous choisi le passage 100% commercial, l'accord signé par la CFTC leur permet d'obtenir :

Le **215** pour les agents ayant 9 ans + prime de caisse, + une prime exceptionnelle de **288 €uros**

Le **216** pour les agents ayant 13 ans + prime de caisse + une prime exceptionnelle de **192 €**

Le **217,5** pour les agents ayant 18 ans + prime de caisse + une prime exceptionnelle de **48 €**

Le **220** pour tous les commerciaux ayant conduit au moins 23 ans + prime de caisse.

La négociation et la signature de l'accord a permis de faire passer au 215, les 2 agents qui n'avaient pas les années de conduite requises.

L'accélérateur s'applique comme pour les conducteurs : entre 11 ans et 21 ans, un conducteur commercial peut anticiper sur son passage à l'échelon supérieur.

NAO, CAHIER REVENDICATIF CFTC

3% d'augmentation sur les salaires 2007.

P prime de vacance portée au « 220 », du fait que le coefficient conducteur a augmenté.

P prime samedi de 7,62 portée à 15,24€

P prime dimanche et jour férié payée ou récupérée à auteur d'une journée.

Augmentation de la valeur du ticket restaurant.

Augmentation de la participation patronale sur la mutuelle.

DRC administratif.

CONDITIONS DE TRAVAIL CAHIER REVENDICATIF CFTC

Amélioration des conditions de travail des conducteurs, sans toucher à la titularisation par ligne.

Augmentation des repos samedi pour les roulements à amplitude.

Augmentation du temps parcours sur toutes les lignes qui arrivent juste au terminus.

Réduire le nombre d'équipes coupées le samedi, et suppression de ces équipes les dimanches et jours fériés.

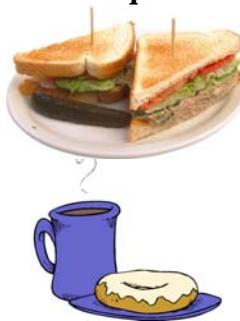
Récupérer le « PLUS CONDUCTEUR », (les conducteurs avaient des avantages dus à la pénibilité de leur travail, ces avantages ont disparu en 1999), ils doivent leur être restitués.

JEUDI 25 JANVIER

JOURNÉE PORTE OUVERTE A LA PERMANENCE CFTC GIAT

Syndiqués CFTC et sympathisants, venez nombreux débattre sur:

- Les futures N.A.O. (du 8 février 2007)
- Des DRC 2006 conducteurs, vérificateurs, commerciaux, techniques.
- Des conditions de travail conducteur.
- Des problèmes que vous rencontrez quotidiennement.



**Journée débat,
Le 25, De 9 heures à 16 h
sans interruption,
Croissants, café, Sandwichs,
boissons, à volonté
vous seront offerts**

INFO DERNIÈRE DRC

**Les DRC conducteurs et reclassés, sont
régularisés sur les paies de décembre et
janvier.**

L'accélérateur sera régularisé en
rétroactif sur les paies de février.

Si vous constatez des anomalies
contactez la CFTC au 2987